

LA SITUATION DES JEUNES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE A LA SORTIE DE L'ÉCOLE

par Françoise Amat

Certaines enquêtes de l'Observatoire des entrées dans la vie active permettent de comparer les difficultés d'insertion des jeunes français et des jeunes d'origine étrangère. Les mécanismes, souvent peu connus, de cette discrimination mettent en jeu l'origine scolaire, l'inégalité devant l'apprentissage, la concentration de l'embauche dans certains secteurs...

Depuis une dizaine d'années, on assiste à une montée générale du chômage : de 2 % de la population active en mars 1974 (1), il passe à 7 % en mars 1981 (1), et à 8,8 % au Recensement de mars 1982 (2). Mais, si les difficultés augmentent dans des proportions voisines pour toutes les catégories de la population, certaines d'entre elles connaissent, et connaissent toujours, des situations plus difficiles que d'autres. Les jeunes sont parmi les plus touchés : 10 % des débutants (3) étaient au chômage en mars 1974 et 30 % en mars 1981 (4). Les étrangers sont également dans ce cas, pour autant que l'on puisse estimer leur nombre et leur taux de chômage : 4,6 % recherchaient un emploi au recensement de 1975 contre 3,7 % des Français (5).

Or ce phénomène s'accroît, les statistiques du ministère du Travail sur la structure et l'évolution des demandeurs d'emploi étrangers font état d'un accroissement de 35 % des demandeurs étrangers entre le 31 décembre 1980 et le 31 décembre 1981 alors qu'il est de 22 % pour les Français (6), et le Recensement de mars 1982 (7)

(1) Sources : Enquêtes sur l'emploi de l'INSEE de mars 1974 et mars 1981.

(2) Recensement mars 1982, Premiers résultats n° 12, La Population étrangère, février 1984, et n° 13, La population active, février 1984.

(3) Les débutants au sens des enquêtes sur l'emploi sont les élèves ou étudiants en mars de l'année n qui se déclarent actifs occupés ou à la recherche d'un emploi à l'enquête sur l'emploi de mars n + 1.

(4) Dossier Formation-Emploi, Contribution du CEREQ aux travaux préparatoires du IX^e Plan. L'entrée des jeunes dans la vie active (p. 13). Collection des études n° 3. CEREQ, mars 1983.

(5) Sur les statistiques concernant les étrangers et les problèmes qu'elles posent. cf. note 9.

(6) Source : Statistique du ministère du Travail sur la structure et l'évolution des demandeurs d'emploi étrangers - Service des études et de la Statistique du ministère du Travail, avril 1982.

(7) Premiers résultats n° 12, février 1984, cite supra.

vient confirmer cette tendance : depuis 1975 le nombre des chômeurs étrangers a triple, ce qui porte leur taux de chômage à 14 % contre 8,7 % pour les Français.

Ces différentes informations laissent presager les difficultés auxquelles se heurtent les jeunes étrangers, difficultés qui risquent encore de s'aggraver dans la mesure où, sous le double effet d'une forte natalité et d'une politique de regroupement familial, leur nombre ne cesse d'augmenter. Estimés à 1 338 000 au Recensement de 1975, les étrangers de moins de 25 ans seraient 1 493 000 en 1982 (8). Et la part des étrangers en âge d'entrer sur le marché du travail (15 à 24 ans), par rapport à l'ensemble des jeunes du même âge, passe de 5,5 % à 6,3 % entre ces deux dates.

Mais la mesure des difficultés que connaissent ces jeunes se heurte aux incertitudes statistiques déjà évoquées concernant les étrangers en général. Ainsi, dans le rapport sur « L'insertion des jeunes d'origine étrangère dans la société française » de J. Marangé et A. Lebon (mai 1982), les auteurs en sont réduits à des hypothèses concernant les taux de chômage de cette population qu'ils estiment d'ailleurs « du même ordre de grandeur que celui de l'ensemble des jeunes actifs [...] ».

Un groupe de travail mis en place par le ministère des Affaires sociales et de la solidarité nationale en mai 1983 a été chargé d'examiner « l'insertion professionnelle de jeunes d'origine immigrée et les obstacles à leur embauche. » La contribution du CEREQ a consisté à recher-

(8) Le rapport Marangé-Lebon retient une estimation plus large : ils seraient 2,2 millions de jeunes étrangers et d'origine étrangère au 1^{er} Janvier 1980.

QUELQUES CHIFFRES CONCERNANT LES ÉTRANGERS EN FRANCE (9)

Categories de populations		Recensement 1975		Recensement 1982	
		Effectifs	Étrangers (%)	Effectifs	Étrangers (%)
Population totale	Étrangers	3 442 415	6,5	3 680 100	6,8
	Français	49 157 015		50 593 100	
	Ensemble	52 599 430		54 273 200	
Population totale 15-24 ans	Étrangers	470 135	5,6	544 160	6,3
	Français	7 983 305		8 049 360	
	Ensemble	8 453 440		8 593 520	
Population active	Étrangers	1 584 340	7,3	1 556 260	6,6
	Français	20 190 520		21 968 860	
	Ensemble	21 774 860		23 525 120	
Population a la recherche d'un emploi	Étrangers	73 100	8,8	218 140	10,6
	Français	757 770		1 841 020	
	Ensemble	830 870		2 059 160	
Taux de chômage	Étrangers	4,6 %		14 %	
	Français	3,7 %		8,4 %	
	Ensemble	3,8 %		8,7 %	

cher des informations sur ce sujet dans les enquêtes de l'Observatoire des entrées dans la vie active et, plus précisément, dans les enquêtes auprès des jeunes sans formation (insertion 1977) et des jeunes sortant de CAP ou de BEP (insertion 1976), étant donné que ce sont les niveaux de formation de la quasi-totalité des jeunes d'origine étrangère : 93 % d'entre eux en sont issus contre 70 % des jeunes français.

Ces enquêtes, effectuées auprès des sortants du système éducatif (10), comportaient une question sur la nationalité (11) dont il faut d'emblée préciser les limites. Posée

sous la forme « Nationalité : française ou étrangère », elle appelle en effet une réponse du jeune fondée sur sa propre appréciation, probablement significative de son degré d'intégration, mais qui ne correspond pas forcément à sa situation juridique réelle. Or ceci n'est tempore ni par une question sur le lieu de naissance ni par la connaissance de la nationalité de ses parents. Aucun détail non plus n'est demandé sur l'ethnie à laquelle le jeune appartient.

Toutefois, la comparaison des jeunes qui se déclarent d'origine étrangère et des jeunes français à leur sortie de l'école faisait apparaître des situations assez différentes : le chômage, notamment, s'avérait globalement plus élevé pour les premiers. Ceci nous a donc conduits à rechercher dans les informations sur l'origine scolaire de l'une et l'autre population des éléments susceptibles de nuancer et d'éclairer un tel constat. On peut se demander si ces difficultés d'insertion particulières aux jeunes étrangers sont à mettre en relation avec leur niveau de formation, généralement plus faible que celui des jeunes français, sur un marché du travail dominé par la baisse de l'emploi et notamment de l'emploi non qualifié ou si, même nantis d'une formation technique, complète (ni-

(9) Voir à ce sujet le numéro spécial de la *Revue des Affaires Sociales*, « Les migrations externes », avril-juin 1978, « III Caractéristiques des principales sources statistiques sur la population étrangère en France métropolitaine », qui les recense et en analyse les insuffisances. Selon les auteurs, les recensements donnent les chiffres les plus détaillés mais à des intervalles de temps trop importants, et ils sous-estiment cette population. Les enquêtes sur l'emploi de l'INSEE ne sont pas adaptées à la saisie particulière de la main-d'œuvre étrangère. L'enquête du ministère du Travail constitue une source d'information précieuse sur l'emploi mais ne porte que sur les activités du secteur industriel et commercial privé pour les établissements de 10 salariés et plus.

(10) Par voie postale, c'est donc le jeune lui-même qui remplit le questionnaire.

(11) Les enquêtes ultérieures portant sur ces niveaux ne comportent plus de question sur la nationalité.

veau V) ou non (niveau V bis), les jeunes étrangers sont plus touchés par le chômage que les jeunes français de même niveau ? En outre, le repérage des emplois et des secteurs d'activité, plus ou moins ouverts à l'une et l'autre population, permet d'avancer des éléments d'interprétation quant aux difficultés d'insertion rencontrées par certaines catégories de jeunes étrangers et étrangers.

Il faut souligner enfin que ces jeunes « étrangers » constituent en réalité une population particulière parmi les étrangers dans la mesure où, appartenant pour la plupart à la seconde génération, ils ont suivi toute ou la plus grande partie de leur scolarité en France ; il est par conséquent difficile de comparer leur situation d'entrée sur le marché du travail à la situation des étrangers adultes, dont beaucoup sont immigrés de la première génération et actifs depuis des années.

LES JEUNES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE A LA SORTIE DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Les jeunes étrangers à l'école sont près d'un million (12). Selon l'Observatoire EVA, ceux qui sortaient en 1976-1977 des niveaux de formation VI-V bis et V étaient environ 24 500, soit 5,4 % des 450 000 jeunes sortant à ces niveaux, ce qui représente un pourcentage à peine inférieur à celui des étrangers dans la population totale (6,5 % au recensement de 1975) et des jeunes étrangers de 16 à 24 ans dans la population de cet âge (5,5 %). Or il faut souligner que les sortants des sections d'éducation spécialisée, parmi lesquels il y a beaucoup de jeunes d'origine étrangère, n'ont pas été interrogés dans le cadre de l'Observatoire EVA.

Le niveau de formation des jeunes étrangers est nettement plus faible que celui des jeunes français. Parmi les jeunes gens d'origine étrangère, près de la moitié (45 %) est sans formation (niveau VI), alors que parmi les Français, le quart est dans ce cas (Tableau I). L'écart entre jeunes filles étrangères et françaises est à peu près le même (39 et 19 %). Ce constat n'a rien que de très attendu lorsque l'on sait (12) que les jeunes d'origine étrangère sont orientés beaucoup plus fréquemment que les jeunes français vers les filières courtes préparant à une entrée précoce sur le marché du travail (CPPN et CPA), orientation liée à un retard scolaire marqué : dans les classes primaires en effet, le retard toucherait deux fois plus les étrangers que leurs camarades français (13).

(12) Cf. le Rapport Marangé-Lebon - Statistiques scolaires du SIGES, ministère de l'Éducation, Estimation pour 1980.

(13) Les enfants d'immigrés et l'enseignement français : enquête dans les établissements du 1^{er} et du 2^e degré - Présentation d'un cahier de l'INED dans *Population* n° 4-5, juillet-septembre 1982.

En outre, les jeunes étrangers sortent beaucoup plus fréquemment de CAP, filière technologique qui se prépare en trois ans après la cinquième, que de BEP, qui exige un niveau plus élevé de formation générale puisqu'il comporte deux années de préparation à partir de la troisième. Cette différence est particulièrement sensible pour les filles : 38 % des jeunes françaises de niveau V sortent de classe terminale de CAP contre 69 % des jeunes étrangères (Tableau 2).

La répartition par spécialités de formation, regroupées en spécialités industrielles et tertiaires (14), fait également apparaître des différences entre jeunes filles françaises et étrangères issues de CAP : celles-ci sont en effet moins fréquemment formées dans des spécialités tertiaires que les Françaises. Par contre la structure des sorties - en termes de spécialités - est la même pour les garçons des deux sous-populations, qu'il s'agisse du CAP ou de BEP, ainsi que pour les BÉP filles (Tableau 3).

DES DIFFÉRENCES DE SITUATIONS NOTABLES ENTRE JEUNES FRANÇAIS ET JEUNES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

Une première différence entre Français et étrangers tient au fait que ces derniers ne partent pas sous les drapeaux alors que 12 % de l'ensemble des jeunes gens issus des niveaux inférieurs au baccalauréat (niveaux V, V bis, VI) et 22 % de ceux issus de CAP et BEP remplissaient leurs obligations militaires au moment des enquêtes.

Or le service national peut avoir une incidence sur le taux de chômage : dans certains cas en effet les jeunes gens qui ne trouvent pas de travail peuvent choisir cette voie comme solution provisoire à leurs problèmes d'insertion (Tableau 4).

Une seconde différence tient à l'apprentissage masculin : c'est notamment au sortir des classes de CPA et de CPPN (niveau VI) que les jeunes entrent en apprentissage, mais alors que 60 % des jeunes français de ce niveau concluent un tel contrat, 44 % des jeunes étrangers en font autant. Cet écart est beaucoup moins sensible chez les jeunes filles, qui, dans l'ensemble, recourent moins à ce type de contrat.

L'inactivité (il s'agit des jeunes qui n'ont pas d'emploi et n'en recherchent pas, y compris ceux qui répondent qu'ils sont en stage de formation), semblable pour les

(14) On s'en tiendra ici à un regroupement en spécialités industrielles d'un côté et tertiaires de l'autre : en effet, les faibles effectifs de jeunes d'origine étrangère, notamment en BEP, limitent l'analyse par spécialités fines.

Tableau 1
ORIGINE SCOLAIRE COMPAREE DES JEUNES FRANÇAIS ET DES JEUNES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE
(niveaux V - V bis - VI)

(en %)

Niveaux de formation	Sexe, nationalité		Garçons		Filles	
			français	étrangers	françaises	étrangères
Niveau V			51,1	32,7	55,4	34,7
Niveau V bis			21,5	21,7	25,2	26,1
Niveau VI			27,3	45,6	19,3	39,1
Total	% Eff.		100 227 459	100 13 190	100 198 690	100 11 246

Source : Observatoire EVA 1976-1977.

Tableau 2
ORIGINE SCOLAIRE COMPAREE DES JEUNES FRANÇAIS ET DES JEUNES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE
(niveau V)

(en %)

Filières de formation	Sexe, nationalité		Garçons		Filles	
			français	étrangers	françaises	étrangères
CAP			50,1	66,7	38,5	69,3
BEP			39,2	25,1	50,7	28,1
2 ^{de} et 1 ^{ère} normales			10,7	8,2	10,7	2,5
Total niveau V	% Eff.		100 116 353	100 4 308	100 110 081	100 3 906

Source : Observatoire EVA 1976-1977.

Tableau 3
SPÉCIALITÉS DE FORMATION DES JEUNES FRANÇAIS ET DES JEUNES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE
ISSUS DE DERNIÈRE ANNÉE DE CAP ou de BEP

(en %)

Spécialités de formation	Sexe, nationalité		Garçons		Filles	
			français	étrangers	françaises	étrangères
CAP industriels CAP tertiaires			92,1	92,4	22,4	34,1
			7,9	7,6	77,6	65,9
			100,0	100,0	100,0	100,0
BEP industriels BEP tertiaires			70,2	68	2,5	3,7
			29,2	32	97,5	96,3
			100,0	100,0	100,0	100,0

jeunes gens quelle que soit leur nationalité, est un peu supérieure pour les jeunes filles d'origine étrangère (Tableau 5).

La proportion des chômeurs enfin (ceux qui n'ont pas d'emploi et en cherchent un) apparaît nettement plus forte parmi les jeunes immigrés que parmi les français, les filles ayant toujours la situation la plus défavorable.

Toutefois, a ce constat d'ensemble, il faut apporter quelques nuances en fonction du niveau de formation de ces jeunes et de leur sexe.

**LES JEUNES GENS ÉTRANGERS :
DES DIFFICULTÉS D'INSERTION ATTÉNUÉES
POUR CEUX QUI SORTENT DE DERNIÈRE
ANNÉE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
COURT**

Pour les jeunes gens étrangers sans formation (niveau VI), le taux de chômage semble a priori supérieur à celui des jeunes français, mais ceci tient au fait que l'apprentissage est moins fréquemment un débouché pour eux. En effet, lorsque l'on ne considère que ceux qui ne sont pas entrés en apprentissage, le taux de chômage des jeunes français et des jeunes étrangers est alors le même, et il est très élevé dans les deux cas (15) (Tableau 6).

Le fait de sortir au terme d'une filière technique courte apparaît au contraire comme un facteur favorable à l'embauche, que l'on soit Français ou étrangers, bien que ceux-ci restent dans une situation légèrement plus difficile : 12 % des jeunes français de ce niveau sont au chômage mais 17 % des étrangers.

Par contre la discrimination à l'embauche se fait le plus sentir au niveau intermédiaire (niveau V bis : troisième, abandons en cours de CAP et de BEP) : 22 % des jeunes français qui n'entrent pas en apprentissage sont au chômage mais près de 34 % des jeunes étrangers.

Ainsi, un certain niveau de qualification, qui constitue un élément favorable à l'embauche de jeunes français, serait également un atout pour les jeunes immigrés, peu nombreux il est vrai, qui ont atteint ce niveau. Sortir sans formation, à l'inverse, serait un élément défavorable dans les deux cas, le handicap étant toutefois un peu

(15) On peut considérer les apprentis comme des actifs occupés, au même titre que les autres salariés et calculer un taux de chômage apprentis inclus :

$$\frac{\text{chômeurs}}{\text{chômeurs} + \text{salariés (sauf apprentis)}}$$

Mais on peut également les considérer comme une catégorie à part et calculer un taux de chômage apprentis exclus :

$$\frac{\text{chômeurs}}{\text{chômeurs} + \text{apprentis} + \text{autres salariés}}$$

plus lourd pour les étrangers dans la mesure où ils ont moins recourus à l'apprentissage.

Quant à ceux qui sortent avec un certain niveau d'enseignement général (troisième) ou un début d'enseignement technique, mais sans référence précise de qualification, il semble bien que ce soit vis-à-vis d'eux que la nationalité joue le plus fortement son rôle de critère de sélection à l'embauche.

**LES JEUNES FILLES D'ORIGINE
ÉTRANGÈRE : DES DIFFICULTÉS D'INSERTION
IMPORTANTES MÊME SI ELLES ONT REÇU
UNE FORMATION TECHNIQUE COMPLÈTE**

Pour les jeunes filles, les phénomènes observés semblent un peu différents. Tout d'abord on remarquera des taux de chômage très élevés par rapport à ceux des jeunes gens, qu'elles soient françaises ou étrangères. Celles-ci toutefois sont, dans l'ensemble, plus défavorisées mais, là encore, l'origine étrangère joue différemment selon le niveau de formation.

Étrangères ou Françaises, les jeunes filles sans formation connaissent des taux de chômage très voisins : la moitié de celles qui ne sont pas entrées en apprentissage étaient au chômage à la date des enquêtes (1977) (Tableau 7).

Les écarts entre les deux sous-populations se creusent pour les niveaux plus élevés. Les jeunes filles étrangères qui sortent de troisième ou abandonnent avant l'année terminale de CAP ou de BEP sont dans la même situation que celles « sans formation », alors que les jeunes françaises sont dans une situation légèrement meilleure. La discrimination à l'embauche se manifeste ici très fortement, comme pour les jeunes gens. Mais elle apparaît également pour les jeunes filles étrangères de niveau V : le taux de chômage est en effet de près de 43 % alors que celui des jeunes françaises de même niveau s'abaisse à 29 %. Ce sont en fait les jeunes issues de CAP, largement majoritaires dans la population étrangère, contrairement à ce qui se passe pour les jeunes françaises, qui connaissent les taux les plus élevés : près de 45 %. Les jeunes étrangères, peu nombreuses, issues de BEP sont dans une position plus favorable et donc plus proche de celle des jeunes françaises : 33 % d'entre elles sont au chômage.

**UNE CONCENTRATION TRÈS FORTE
DES JEUNES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE DANS
CERTAINES PARTIES DU SYSTÈME PRODUCTIF**

Garçons comme filles, les jeunes étrangers se retrouvent fréquemment dans les secteurs industriels : 47 % des jeunes gens étrangers et 43 % des jeunes filles y étaient occupés au moment de l'enquête, contre respectivement 35 et 26 % des jeunes français. On retrouve là, en plus accentuée, la structure d'emploi de la population active étrangère : 39,5 % des étrangers et 35,2 % des étrangè-

Tableau 4
SITUATION DES JEUNES FRANÇAIS ET DES JEUNES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE
A LEUR SORTIE DE L'ÉCOLE

(en %)

Niveau	Situation	Apprentis	Autres salariés	Chômeurs	Service militaire	Inactifs	Total	N.R.	Ensemble (Eff.)
FRANÇAIS	V	3,6	63,7	8,8	22,0	1,9	100	798	116 354
	V bis	40,4	41,7	11,5	5,4	1,0	100	85	49 010
	VI	60,2	24,4	13,9	0,2	1,2	100	57	62 095
	TOTAL	27,0	48,2	10,8	12,4	1,5	100	940	227 459
ÉTRANGÈRES	V	5,7	75,4	15,7	2,6	0,7	100	46	4 308
	V bis	33,3	41,9	21,4	1,4	2,0	100	—	2 868
	VI	44,0	35,9	18,8	0,1	—	100	29	6 014
	TOTAL	29,2	50,0	18,3	1,2	1,2	100	75	13 190

Source : Observatoire EVA 1976-1977.

Tableau 5
SITUATION COMPARÉE DES JEUNES FRANÇAISES ET DES JEUNES FILLES
D'ORIGINE ÉTRANGÈRE A LEUR SORTIE DE L'ÉCOLE

(en %)

Niveau	Situation	Apprenties	Autres salariées	Chômeuses	Inactives	Total	N.R.	Ensemble (Eff.)
FRANÇAISES	V	2,7	66,0	27,3	4,0	100	1 077	110 081
	V bis	14,6	51,5	29,7	4,3	100	78	50 156
	VI	21,5	37,5	35,6	5,4	100	108	38 453
	TOTAL	9,3	56,8	29,5	4,4	100	1 263	198 690
ÉTRANGÈRES	V	3,8	51,6	38,3	6,3	100	48	3 906
	V bis	15,3	37,3	37,5	9,9	100	15	2 940
	VI	16,1	37,0	38,7	8,2	100	—	4 400
	TOTAL	11,6	42,1	38,2	8,0	100	63	11 246

Source : Observatoire EVA 1976-1977.

Tableau 6
 TAUX DE CHOMAGE COMPARÉS DES JEUNES FRANÇAIS
 ET DES JEUNES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

(en %)

Niveaux de formation	Apprentis inclus *		Apprentis exclus *	
	Français	Étrangers	Français	Étrangers
Niveau V	11,5	16,2	12,1	17,2
Niveau V bis	12,3	22,1	21,6	33,7
Niveau VI	14,1	19,0	36,4	34,4
TOTAL	12,5	18,8	18,3	26,8

Source : Observatoire EVA 1976-1977.

* cf. note (15).

Tableau 7
 TAUX DE CHOMAGE COMPARÉS DES JEUNES FILLES
 FRANÇAISES ET D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

(en %)

Niveaux de formation	Apprenties incluses *		Apprenties exclues *	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Niveau V	28,5	40,8	29,3	42,6
Niveau V bis	31,0	41,6	36,5	50,1
Niveau VI	37,7	42,1	48,7	51,1
TOTAL	27,7	41,5	34,2	47,6

Source : Observatoire EVA 1976-1977.

* cf. note (14).

res travaillaient dans l'industrie au moment du recensement de 1975, quand seulement 32 % des français et 23,5 % des françaises y étaient employées (16) (Tableau 8).

Pour les jeunes gens, les biens intermédiaires et les biens d'équipement (travail des métaux, constructions mécaniques et automobiles, construction électrique essentiellement) accueillent environ le tiers des jeunes d'origine étrangère contre à peine le quart des jeunes français de ces niveaux de formation et les industries des biens de consommation (textile, bois, auxquels on a ajouté les IAA) environ 15 %. Le BTP, avec 21 %, est le second demandeur de main-d'œuvre masculine étrangère (les adultes étrangers y représentaient 32,5 % en 1975). Le secteur des services rendus aux ménages (hôtellerie, réparation auto, santé, services aux particuliers) avec 15 %, le commerce enfin avec 10 % emploient le reste des jeunes étrangers. Or ce sont des secteurs qui, dans l'ensemble, présentent des modes de gestion de leur main-d'œuvre caractérisés notamment par un *turn-over* (17) élevé, un nombre important d'emplois d'exécution non qualifiés, un faible niveau de formation du personnel (18). On notera toutefois que la construction électrique s'en distingue nettement par une plus grande stabilité de sa main-d'œuvre et une qualification plus élevée, spécificité que l'on retrouve au niveau des recrutements de jeunes beaucoup plus orientés vers ceux qui ont terminé leur CAP que dans les autres secteurs.

A l'inverse, le secteur public et para-public (administration, PTT, énergie...) et les transports, qui présentent, entre autres caractéristiques, une plus grande stabilité du personnel, une qualification et un niveau de formation plus élevés, sont très peu accessibles aux jeunes étrangers.

Pour les jeunes filles la polarisation des insertions est également très nette sur la première catégorie de secteurs : les biens de consommation (textile-habillement surtout) en accueillent plus du tiers (contre à peine 20 % des jeunes françaises), le commerce et les services aux ménages recrutent chacun plus de 20 % (comme pour les jeunes françaises). Par contre, le secteur public et les banques et assurances leur sont quasiment fermés, alors que près de 20 % des françaises y trouvent un emploi (Tableau 8).

(16) Recensement de 1975 cite dans « L'immigration a pris un caractère plus familial », *Economie et statistique* n° 92, septembre 1977.

(17) « Secteurs d'insertion ou à gestion externe » par opposition aux « secteurs à gestion internalisée » selon P. Clémenceau et J.P. Géhin, « Le renouvellement de la main-d'œuvre dans les secteurs : quelles conséquences pour l'accès des jeunes aux emplois » in *Formation Emploi* n° 2, p. 7, avril-juin 1983, La Documentation Française.

(18) « Secteurs à mode de gestion par le marché du travail » par opposition aux « secteurs à mode de gestion hors marché du travail » selon J.M. Grando, « Industrie et gestion de la main-d'œuvre » in *Formation Emploi* n° 1, p. 19, Janvier-mars 1983, La Documentation Française.

Au niveau des emplois, on retrouve une nette polarisation des insertions des jeunes étrangers par rapport aux jeunes français, qui reproduit dans une certaine mesure la structure particulière de la population active étrangère. En effet, ils sont concentrés plus particulièrement sur des emplois ouvriers : près de 90 % des garçons étrangers sont ouvriers (19) et jusqu'à 43 % des jeunes filles étrangères. Ce sont notamment des emplois de faible qualification : ouvriers du BTP, ouvrières du textile-habillement, manœuvres-manutentionnaires, alors que les emplois pour lesquels sont généralement recrutés des personnels plus qualifiés leur sont moins accessibles : il s'agit tout particulièrement des emplois de bureau pour les jeunes filles. Seules les activités liées au travail des métaux ou à l'électricité lesquels, plus que d'autres, requièrent un niveau CAP (50 à 60 % des jeunes gens recrutés ont ce niveau contre 30 % parmi les ouvriers du BTP par exemple), sont largement ouvertes aux jeunes gens étrangers (20) (Tableau 9).

Quelles hypothèses peut-on avancer sur le rôle respectif de la formation et de la nationalité dans l'accès à l'emploi des jeunes à l'issue de l'école ?

La concentration des jeunes étrangers dans certaines parties du tissu productif (le BTP et l'industrie essentiellement) sur des emplois et dans des secteurs connus pour l'importance de leurs emplois non qualifiés et l'appel qu'ils font à une main-d'œuvre non formée peut expliquer que le taux de chômage des jeunes étrangers sans formation ne soit pas plus élevé que celui des jeunes français de même niveau : face à une telle offre d'emploi, le critère de nationalité jouerait peu pour des jeunes qui sont tous en état d'échec scolaire. Que le chômage des uns et des autres soit élevé n'a du reste rien d'étonnant dans la mesure où ce sont des secteurs qui ont connu durant cette période une forte décroissance de l'emploi et notamment de l'emploi étranger (21). Seul le fait que les entreprises recrutent moins d'apprentis parmi les étrangers que parmi les Français introduit une différence de situation entre ces deux populations.

A contrario, la faible ouverture, aux jeunes d'origine étrangère, de secteurs ou d'emplois présentant des caractéristiques

(19) Voir à ce sujet l'article « L'immigration étrangère a pris un caractère plus familial », *Economie et statistique* n° 92, septembre 1977 (80 % des travailleurs étrangers sont ouvriers).

(20) Le CAP est encore nettement dominant en mécanique, cf. « Dossier Formation-emploi : les emplois de la mécanique », Collection des Etudes n° 7, CEREO, mai 1984.

(21) 1 640 000 travailleurs étrangers en octobre 1976, B. Courault et O. Villey, *Economie et statistique* n° 113, juillet-août 1979.

Tableau 8
**SECTEURS D'ACCUEIL DES JEUNES FRANÇAIS
 ET DES JEUNES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE**

(en %)

Secteurs d'accueil	Sexe, nationalité		Filles	
	Garçons			
	français	étrangers	françaises	étrangères
Agriculture	5,1	1,4	1,8	0,8
BTP	16,5	20,8	1,9	2,0
Biens intermédiaires et d'équipement	22,0	31,4	7,9	8,3
Bien de consommation + IAA	12,9	15,3	18,4	34,7
Total Industrie	34,9	46,7	26,3	43,0
Transports-Télécommunications	2,1	0,4	1,2	0,6
Commerce	14,8	10,2	23,2	21,5
Services aux ménages	15,2	15,7	21,9	22,6
Services aux entreprises	1,1	0,7	4,7	4,0
Banques et assurances	0,8	0,4	4,4	2,4
Secteur public (Administration + Télécommunications + Énergie)	9,3	3,8	14,5	3,0
Total Tertiaire (+ Énergie)	43,3	31,2	69,9	54,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
% Eff.	155 801	9 084	120 193	5 529

Source : Observatoire EVA 1976-1977.

téristiques de stabilité de leurs actifs et d'utilisation d'une main-d'œuvre plutôt diplômée, expliquerait que le chômage de ceux qui sortent de dernière année d'enseignement technique soit dans l'ensemble supérieur à celui des jeunes français. Mais la apparaît une différence notable entre garçons et filles. Pour les étrangers, le fait que leur soient en partie accessibles les activités liées à la mécanique ou à l'électricité, dont certaines se situent dans des secteurs recourant à un personnel qualifié et qui continuaient encore à cette époque à recruter des travailleurs étrangers (22), permet de mieux comprendre pourquoi le taux de chômage des jeunes gens d'origine étrangère, issus de CAP pour la plupart, est relativement faible et a peine supérieur à celui des jeunes français issus de la même filière.

(22) Selon ces auteurs, entre octobre 1973 et octobre 1976, le secteur de la construction de matériel électrique et électronique professionnel, et celui de la construction navale et aéronautique et de l'armement ont continué à créer des emplois et notamment des emplois étrangers.

A l'inverse, pour les jeunes filles étrangères ayant reçu une formation, leur taux de chômage très élevé par rapport à celui des jeunes françaises s'explique fort bien : en grande majorité issues des classes préparatoires au CAP, contrairement aux jeunes françaises plutôt orientées vers les BEP tertiaires, elles se retrouvent quasi-exclues du secteur public (soumis à des contraintes légales particulières) mais aussi des emplois de bureau qui, pour beaucoup qualifiés, requièrent au moins le niveau du BEP, quand ce n'est pas celui du baccalauréat de technicien ou du BTS. Seules les quelques étrangères qui ont le niveau BEP s'en sortent un peu moins mal.

Ainsi les jeunes d'origine étrangère arrivent sur le marché du travail au terme d'une formation technique courte ne connaissent pas beaucoup plus de difficultés d'emploi que les jeunes français de même formation si celle-ci correspond à la demande des entreprises : ce qui est le cas des étrangers issus de CAP et des étrangères sortant de BEP. Le problème est que rares sont les jeunes gens étrangers à atteindre la dernière année de CAP et plus

Tableau 9
EMPLOIS D'ACCUEIL DES JEUNES FRANÇAIS
ET DES JEUNES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

(en %)

Emplois d'accueil	Sexe, nationalité	Garçons		Filles	
		français	étrangers	françaises	étrangères
Agriculteur		5,3	2,0	1,6	1,1
Ouvrier BTP		12,1	14,1	-	0,3
Ouvrier travail des métaux		21,4	33,3	0,8	1,7
Ouvrier électricité		8,5	8,0	0,5	0,6
Ouvrier alimentation		11,7	5,0	1,3	2,9
Ouvrier textile-habillement		1,4	2,0	10,1	23,1
Ouvrier travail bois		6,1	5,3	0,2	0,7
Autres ouvriers		8,0	9,6	6,2	7,8
Manutentionnaire-manœuvre		6,7	11,5	3,7	6,6
Total ouvriers		75,9	88,8	22,8	43,7
Employé de bureau		4,4	2,6	36,7	17,7
Salarié commerce		2,5	1,8	14,1	12,7
Personnel de service		2,4	1,4	10,8	11,0
Employés des soins personnels		0,4	0,2	5,5	8,7
Personnel de santé		0,8	0,1	5,2	2,0
Total employes		10,5	6,1	72,3	52,1
Autres catégories		8,2	2,9	3,0	2,8
Total	% Eff.	100,0 167116	100,0 10038	100,0 126850	100,0 5846

Source : Observatoire EVA 1976-1977.

rare encore les jeunes filles étrangères à finir leur préparation au BÉP. Ceux qui n'ont aucune formation, quant à eux, connaissent les plus grandes difficultés, qu'ils soient Français ou étrangers, toutefois ceux-ci sont encore plus défavorisés dans la mesure où les possibilités de l'apprentissage leur sont moins ouvertes. Mais c'est dans le cas d'une formation incomplète (niveau V bis) ou l'absence de repères de qualification laisse le champ libre à d'autres critères de sélection, que la nationalité jouerait à plein son rôle discriminant, aussi bien pour les garçons que pour les filles.

Françoise AMAT,
chargée d'études au CEREQ

Bibliographie

Sources statistiques

Recensement de la population de 1975 : nationalités ; Les Collections de l'INSEE D 83. *Démographie et Emploi.*

Recensement général de la population de 1982. Structure de la population totale ; Les Collections de l'INSEE D 98 *Démographie et Emploi.*

Ouvrages et articles

L'immigration étrangère en France 1946-1973, Georges Tapinos, *Cahier n° 71, INED.*

Immigration - *Données sociales* - Edition 1978, INSEE.

La population étrangère en France : caractéristiques socio-démographiques en 1975, *Données sociales*, Edition 1981, INSEE.

« Recensement de la population de 1975 : l'immigration étrangère a pris un caractère plus familial » in *Economie et statistique* n° 92, septembre 1977.

« 1 640 000 travailleurs étrangers en Octobre 1976 », Bruno Courault et Olivier Villey in *Economie et statistique* n° 113, juillet-août 1979.

Les migrations externes. Approches diverses de quelques aspects significatifs du fait migratoire en France ; Numéro spécial, avril-juin 1978, *Revue Française des Affaires sociales*.

« La formation professionnelle continue des travailleurs immigrés en France », Alain Sabatier, *Actualité de la formation professionnelle* n° 45, mars-avril 1980.

L'insertion des jeunes d'origine étrangère dans la société française - Rapport au Ministre du Travail. Président du Haut Comité de la Population et de la Famille. James Marangé, Andre Lebon, mai 1982. La Documentation Française.

Les étrangers dans les mesures d'insertion professionnelle des jeunes de moins de 26 ans, X. Jansolin, ministère du Travail, service des Etudes et de la Statistique.

Les enfants d'immigrés et l'enseignement français - Enquête dans les établissements du premier et second degré - Présentation d'un cahier de l'INED - *Population* n° 4-5, juillet-septembre 1982.

« Conditions d'emploi et de salaires de la main-d'oeuvre étrangère », Jean-Charles Willard in *Economie et statistique* n° 162, Janvier 1984.

La population de la France en 1982. La population étrangère - Premiers Résultats n° 12, INSEE, février 1984.

La population étrangère au recensement de 1982 (Dossier migrations), *Problèmes économiques* n° 1886, 16 août 1984.

Échange et Travail n° 20, mars-avril 1984, ministère des Affaires sociales et de la solidarité nationale.

	ET	Total
Total employés	10,2	10,9
Autres catégories	8,1	8,9
Total	18,3	19,8